

## APPEL A CANDIDATURE POUR LE PARCOURS D' ACCÉLÉRATION MARITTIMOTECH

<http://www.marittimotech.eu>



# 1. APPEL A CANDIDATURE POUR LE PARCOURS D'ACCÉLÉRATION MARITTIMOTECH

## Préambule

MarittimoTech est un projet financé par le Programme de Coopération Territoriale Italie-France Maritime 2014-2020 qui vise à la création d'un Accélérateur Transfrontalier pour accompagner le développement économique de nouvelles entreprises et des *startups*. MarittimoTech a pour objectif le soutien et « l'accélération » de nouveaux projets dans les filières vertes et bleues reconnaissant que la zone de coopération transfrontalière est un sol fertile, idéal pour l'innovation des entreprises.

Les coordinateurs du programme d'accélération sont: la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises courses, l'Université de Gênes - DICCA Département de génie, civil, chimique et l'environnement -, la Chambre de commerce de la Maremma et la mer Tyrrhénienne, Promocamera – Agence Spéciale de la Chambre de commerce de Sassari, le Consortium industriel provincial de Sassari et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

## Art. 1. Finalité et domaines d'intervention de l'appel

Le Projet MarittimoTech vise à accompagner 45 porteurs de projet et/ou *startups* innovantes (9 par région partenaire du projet) dans un parcours d'accélération sur une période de quatre mois.

Les « projets accélérés », doivent se situer sur le territoire d'une des 5 régions partenaires (Corse, Ligurie, Toscane, Sardaigne, Var), et doivent couvrir l'un des domaines suivants : nautisme, tourisme durable, biotechnologie et énergies renouvelables.

Ce Projet n'est pas destiné à investir dans le capital de start-up.

## Art. 2. Candidats

Qui peut participer à l'appel à candidature :

- Les *startups* dont l'immatriculation, a eu lieu au cours des 36 mois précédant la date de soumission de la demande inscrits sous la forme d'entreprise individuelle ou de société et qui respectent les caractéristiques des Micro-Entreprises au sens communautaire (effectif inférieur à 10 personnes et chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions euros) ;
- Les personnes physiques qui ont l'intention de lancer une activité entrepreneuriale sous la forme d'entreprise individuelle ou de société.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- avoir plus de 18 ans (candidats et membres de l'équipe);
- être inscrits régulièrement ou avoir l'intention de s'inscrire au registre des entreprises d'une des chambres de commerce parmi : Corse, Ligurie, Sardaigne, Maremme et Tyrrhénienne, Var ou Alpes Maritimes.

Les entreprises déjà enregistrées doivent également satisfaire aux conditions suivantes:

- être à jour de ses obligations fiscales et sociales
- ne pas être en état de cessation de paiement, de liquidation, ou de cessation volontaire d'activité conformément à la législation en vigueur;
- se conformer aux règlements de l'UE 1407/2013 et 1408/2013 du 18/12/2013 concernant l'application de l'art. 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à l'aide "de minimis".

### **Art. 3. Parcours d'accélération**

Les candidats retenus dans l'accélérateur MarittimoTech bénéficieront des services décrits ci-dessous.

#### **3. 1. Activités d'accompagnement individuel et de formation collective**

Le programme d'accélération est réparti en sessions individuelles et séances collectives (*masterclass*<sup>1</sup> + atelier<sup>2</sup>) sur une durée totale de 4 mois. A l'entrée dans le programme, avec l'aide

---

<sup>1</sup> Voir Glossaire

<sup>2</sup> Voir Glossaire

d'une équipe d'experts, les bénéficiaires analyseront leurs besoins et leur potentiel pour définir leur parcours individuel d'accélération.

**Séances collectives:** Les séances collectives prévoient *masterclass* et atelier, c'est-à-dire des cours méthodologiques et *workshop*, pour renforcer les « projets accélérés » (création/développement) grâce à des outils et des techniques opérationnelles. Les séances collectives visent à permettre aux « projets accélérés » de renforcer leur modèle pour aborder avec succès la mise sur la mise le marché et faire face à la concurrence.

Les sujets abordés seront les suivants: modèle économique et plan d'affaires, environnement et concurrence, stratégies commerciales et marketing, innovation dans les filières bleues et vertes, *minimum viable product*, *storytelling*, *fundraising*, mise en place d'outils de pilotage financier répartis en 9 séances pour un total de 58 heures.

Ces thèmes peuvent être adaptés sur chaque territoire par rapport aux compétences initiales ainsi qu'aux idées de projets des candidats.

Les porteurs d'idées devront participer à toutes les séances collectives. Les *startups* peuvent concevoir leur propre parcours d'accompagnement en choisissant les contenus collectifs les plus pertinents. Certaines séances collectives seront communes à tous les participants de l'Accélérateur.

Des réunions conjointes sur l'ensemble du territoire de coopération seront mise en place pour partager les expériences, les excellences et les spécialisations du réseau transfrontalier (Corse, Var, Ligurie, Toscane, Sardaigne). En cours d'accélération, des temps de *Knowledge Sharing*<sup>3</sup> transfrontalier seront prévues pour stimuler la connaissance entre les *startups* et les porteurs d'idées sélectionnées à travers de moments informels de mise en commun des expériences individuelles.

**Parcours individuels:** Les participants bénéficieront aussi de parcours individuels dans la limite de 28 heures pour les *startups* et 8 heures pour les porteurs de projet. Cette durée doit être proportionnelle aux besoins réels des participants au parcours d'accélération.

---

<sup>3</sup> Voir Glossaire

### **3.2. Plateforme MarittimoTech**

La plateforme collaborative MarittimoTech est le point d'accès à toutes les informations nécessaires pour postuler à l'accélérateur MarittimoTech (formulaire de demande, documents demandés...).

Il est également un outil d'accompagnement et d'accélération virtuelle où les *startups* et les nouveaux entrepreneurs (porteurs d'idées) pourront explorer et discuter des divers aspects liés aux opportunités d'affaires entre eux et avec des experts dans différents domaines (marketing, communication, filière bleue et verte,..). Grâce à la plateforme MarittimoTech il sera possible d'accéder aux services en ligne (vidéo interactifs, documents, cours et matériel de formation et information produits par l'accélérateur) mis à disposition par des experts ou des entrepreneurs italiens et français avec des contenu de haut niveau.

### **3.3. Participation aux Événements/Roadshow d'importance internationale**

A l'issue du processus d'accélération, les participants pourront participer à un événement/ *roadshow*<sup>4</sup> régional et/ou transfrontalier/international présentant un intérêt particulier pour les *startups* et les futurs entrepreneurs. Grâce aux moments dédiés au *pitch*<sup>5</sup> et au *networking*<sup>6</sup>, les bénéficiaires des « projets accélérés » auront l'occasion de présenter leur projet en présence d'investisseurs, d'entreprises et d'influenceurs du secteur de référence.

### **3.4. Espaces de *coworking*<sup>7</sup>**

Les porteurs de projet et les *startups* sélectionnées peuvent bénéficier d'espaces de travail équipés au cours de la période d'accélération dans les 5 implantations régionales, selon la région d'appartenance.

## **Art. 4. Procédures et les modalités de présentation**

Les candidatures peuvent être soumises à partir du 1er Février 2018 jusqu'au 28 Février 2018 à travers la plateforme du projet [www.marittimotech.eu](http://www.marittimotech.eu)

Les candidats à l'accélérateur MarittimoTech, tels que décrits à l'article 2 du présent appel, doivent fournir les documents suivants :

---

<sup>4</sup> Voir Glossaire

<sup>5</sup> Voir Glossaire

<sup>6</sup> Voir Glossaire

<sup>7</sup> Voir Glossaire

- un formulaire de candidature complété par le porteur de projet, dans le cas d'une entreprise non encore établie, ou le représentant légal de la *startup*;
- une demande de participation complété par le porteur de projet, dans le cas d'une entreprise non encore établie, ou le représentant légal de la *startup*;
- curriculum vitae, dans le model Europass, du porteur de projet ou du représentant légal de la *startup* ainsi que des membres de l'équipe et ;
- une copie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- une déclaration *De Minimis*.

Tous les documents doivent être signés par les candidats et présentés sous forme électronique en utilisant uniquement les formulaires disponibles sur la plateforme.

Un seul dépôt de candidature est autorisé.

Ne seront pas prises en compte, et donc exclues de la procédure d'admission, les candidatures qui:

- ne respectent pas les dispositions du présent règlement ;
- présentent une absence partielle ou totale des documents prévus;

## **Art. 5. Procédure d'évaluation**

La sélection des 45 candidats sera réalisée en régional puis transnational par un Comité d'expert locaux et une Commission Transnationale (définie à l'article 6).

Les procédures de sélection sont divisées en trois étapes successives.

Le Comité d'experts locaux est composé au moins d'un représentant pour chaque partenaire du Projet MarittimoTech et des experts en développement, innovation et création d'entreprise pour chaque Région partenaire et il est en charge d'évaluer les candidatures pendant les deux premières phases, ci-dessous.

La Commission Transnationale s'occupe de la troisième et dernière phase d'évaluation. Cette Commission sélectionnera les candidats désignés à partir d'un rapport établi par le Comité d'experts locaux.

**Phase I)** Les Comités d'experts locaux examinent les formulaires de demande des *startups* et des porteurs de projet qui seront notés sur la base des critères énoncés dans le tableau suivant :

<b>PHASE I</b>			
<b>DOMAINES D'EVALUATION</b>	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>POINTS</b>	<b>POINTS PAR CATEGORIE</b>
ORIGINALITE ET ESPRIT D'INNOVATION DU PROJET	Faisabilité	10	30
	Innovation	10	
	Changement d'échelle <sup>8</sup>	10	
PERTINENCE ET QUALITE DU CANDIDAT/EQUIPE	Cv du candidat/membres de l'équipe et les compétences linguistiques	15	30
	Complémentarité des membres de l'équipe effective ou «virtuelle» <sup>9</sup>	10	
	Présence de sujet/équipe avec de qualifications/ diplômes certifiées	5	
MATURITE DU PROJET ET MODELE ECONOMIQUE	Potentiel du marché	10	30
	Potentiel de développement (évolution du CA et des moyens humains)	10	
	<i>Minimum Viable Product</i> <sup>10</sup>	10	
<b>TOTAL DE POINTS</b>			<b>90</b>

<sup>8</sup> Voir Glossaire

<sup>9</sup> Celui qui veut faire une demande en tant que seul proposant peut décrire le groupe dont il a besoin pour accomplir son idée dans le formulaire de candidature sous la rubrique "Description de l'équipe virtuelle".

<sup>10</sup> Voir Glossaire

**Phase II)** Les candidats qui ont obtenu un score supérieur à 40 points peuvent accéder à la deuxième phase qui pourra consister en un entretien, par *Skype* ou en présentiel, avec les experts du Comité Local de leur région où ils veulent suivre le programme d'accélération<sup>11</sup>.

Parmi les thématiques abordées pendant l'entretien il y aura la présentation de 15 minutes du projet (équipe, modèle économique, etc.).

<b>PHASE II</b>	
<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>POINTS</b>
MOTIVATION DU CANDIDAT OU DE L'EQUIPE	15
CLARTÉ DE LA PRÉSENTATION	10
APTITUDE A DISCUTER ET A APPROFONDIR	15
<b>TOTAL DE POINTS</b>	40

Les comités locaux sont chargés de la compilation de la grille d'évaluation pour les candidats audités, en déterminant le score d'admission à la troisième phase (score de phase I + score de phase II).

**Phase III)** La Commission d'évaluation Transnationale prend acte des rapports d'évaluation des Comités Locaux rédigés pour la phase I et II de sélection et elle évalue le caractère transnational de l'idée et des projets présentés.

<b>PHASE III</b>	
<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>POINTS</b>
TRANSNATIONALITE DE L'IDEE <sup>12</sup>	20
<b>TOTAL DE POINTS</b>	20

A la fin des trois phases la Commission Transnationale détermine le classement final<sup>13</sup> qui sera publié sur la plateforme du projet.

<sup>11</sup> Les candidats qui n'accèdent pas à la deuxième phase sont définitivement exclus de la procédure de sélection.

<sup>12</sup> Ils seront considérés les impacts du projet d'entreprise sur le territoire de coopération IT-FR maritime.

Les 9 premiers sélectionnés pour chaque région partenaire participeront au programme d'accélération MarittimoTech qui commencera le **3 Avril 2018**.

#### **Art. 6. Commission transnationale d'évaluation**

La Commission Transnationale d'évaluation sera composée d'un représentant de chacun des partenaires du projet MarittimoTech (Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud, la Chambre de commerce de la Maremma et la mer Tyrrhénienne, Université de Gênes - DICCA - , Consortium provincial industriel de Sassari, Promocamera de Sassari, Confédération générale des petites et moyennes entreprises Corses, Chambre de commerce et d'industrie du Var) et des experts dans l'innovation / accompagnement d'entreprises et dans les filières prioritaires.

Tous les membres de la Commission et des Comités locaux garantissent la confidentialité des informations fournies par les candidats. Aucune information ne sera divulguée sans le consentement préalable du candidat.

#### **Art. 7. Obligation pour les sélectionnés**

Les candidats sélectionnés par la Commission d'évaluation s'engagent à participer au parcours d'accélération. En cas de renonciation, il est nécessaire d'envoyer dans le délai d'une semaine maximum après la communication des résultats un e-mail de désistement au Référent de la Région d'appartenance, dont à l'article 9.

Les candidats sélectionnés devront remplir une déclaration sur les aides d'État reçues en vertu de la règle *de minimis* (règlement UE 1407/2013 du 18/12/2013).

Les candidats s'engagent à suivre au moins 80% des heures prévues<sup>14</sup> au programme transfrontalier d'accélération MarittimoTech. En cas de non respect de cette obligation aucune attestation de participation au programme d'accélération ne pourra être délivrée.

---

<sup>13</sup> Une attention particulière sera accordée à la sélection d'au moins un projet pour chaque filière de référence de MarittimoTech - nautisme, tourisme durable, biotechnologies et énergies renouvelables - sur l'ensemble du territoire de coopération. Dans la mesure où l'ensemble des candidatures déposées le permettent.

<sup>14</sup> Obligation pour le référent du projet et tous les membres de l'équipe.

## **Art. 8. Informations sur le traitement des données à caractère personnel**

Toutes les données fournies dans le cadre du programme MARITTIMO TECH sont soumises à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, dans ce cadre vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en vous adressant au partenaire de votre région. Ces informations pourront faire l'objet d'un traitement informatisé.

Toutes les données personnelles communiquées dans le cadre du projet MarittimoTech sont considérées comme des informations confidentielles et ne seront utilisées que pour les finalités indiquées dans l'appel à candidature.

La fourniture de données est obligatoire aux fins de la réalisation des investigations préliminaires pour l'admission à la participation au projet. Le défaut d'octroi des prestations entraîne la déchéance du droit au bénéfice.

## **Art. 9. Contacts**

Pour tous renseignements sur le parcours d'accélération et sur la candidature, contacter :

### **Corse:**

#### **Chambre de Commerce d'Ajaccio**

Hôtel Consulaire - Quai l'Herminier CS 30253 - 20179 Ajaccio

tel. +33 04 95515555

[cci.fr@marittimotech.eu](mailto:cci.fr@marittimotech.eu)

#### **Confédération des Petites et Moyennes Entreprises – CPME Corse**

Maison du Parc Technologique d'Eerbaghjolù 1 - 20601 Bastia

tel. +33 09 62022022 / 06 87305801

[cpme@marittimotech.eu](mailto:cpme@marittimotech.eu)

### **Ligurie:**

#### **Université des Etudes de Gênes – DICCA**

Rue all'Opera Pia 15A, 16145, Genova

tel. +39 010 3532820

[unige@marittimotech.eu](mailto:unige@marittimotech.eu)

**Sardegna:**

**Promocamera – Agence Spéciale de la Chambre de Commerce de Sassari**

Rue Predda Niedda 18 - 07100 Sassari

tel +39 079 2638824-825

[promocamera@marittimotech.eu](mailto:promocamera@marittimotech.eu)

**Consortium Industriel Provincial**

Rue Michele Coppino 18 - 07100 Sassari

tel. +39 079 4129154

[cipsassari@marittimotech.eu](mailto:cipsassari@marittimotech.eu)

**Toscane:**

**Chambre de Commerce de la Maremma et Tyrrhénien**

Place del Municipio 48 - 57121 Livorno

tel. +39 05 86231285

[cciaa.maremma.toscana@marittimotech.eu](mailto:cciaa.maremma.toscana@marittimotech.eu)

**Var et Alpes Maritimes: Chambre du Commerce du Var**

236 Boulevard Maréchal Leclerc CS 90008 – 83107 Toulon Cedex

tel. +33 04 94228002

[var.cci@marittimotech.eu](mailto:var.cci@marittimotech.eu)

**ANNEXES**

1. GLOSSAIRE
2. FORMULAIRE DE DEMANDE

## 1. GLOSSAIRE

### **ATELIER :**

L'atelier est un laboratoire dans lequel les participants peuvent travailler concrètement sur leur propre projet avec le soutien d'enseignants et/ou d'experts.

### **CHANGEMENT D'ECHELLE :**

Il fait référence à la capacité d'un "système", qu'il s'agisse d'un logiciel, d'une entreprise ou d'un autre système, de se développer sans rencontrer les limites inhérentes à certaines ressources qui, par définition, sont rares. Dans le monde des affaires, en particulier dans les *startups*, le terme d'évolutivité est utilisé pour classer le modèle économique de l'activité ou de la *startup* elle-même. Disposer d'un modèle d'affaires évolutif signifie que l'entreprise est facile à répliquer et qu'elle peut augmenter sa taille et son chiffre d'affaires, même de façon exponentielle.

### **COWORKING :**

*Coworking* est un style de travail qui implique le partage d'un environnement de travail, souvent un bureau, tout en maintenant une activité indépendante.

### **INFLUENCEUR:**

Un influenceur est une personne qui a un public plus ou moins large, qui se distingue par sa capacité d'influencer les opinions, les comportements ou les attitudes d'un groupe de consommateurs. Sa crédibilité peut découler à la fois du fait d'être considéré comme un expert dans un secteur particulier et d'être perçu comme neutre à l'égard des intervenants œuvrant dans ce secteur.

### **KNOWLEDGE SHARING:**

Le partage des connaissances est une activité qui permet l'échange d'informations, de savoirs et d'expériences entre personnes, amis, communautés ou organisations.

### **MASTERCLASS :**

Un *masterclass* est une leçon (classe) donnée par un expert, dont l'attribut "master", qui s'adresse aux étudiants d'une discipline particulière. Les master classes sont généralement animées par des

professionnels de haut niveau, dans un domaine dont les techniques sont transmises personnellement d'un individu à l'autre.

### **MINIMUM VIABLE PRODUCT:**

Lors de la mise au point d'un produit innovant, le *minimum de produits viables* (MVP) est le produit dont le retour sur les investissements est le plus élevé par rapport au risque. La méthode implique l'interaction avec le marché dès la phase d'idée afin de valider le binôme problème/client avant de réaliser toute forme de prototype; avec la validation initiale il est possible de suivre un processus structuré pour arriver rapidement, et à très faible coût, au premier objectif de validation ou d'invalidation des hypothèses.

### **NETWORKING:**

Le réseautage c'est créer et gérer de manière organisée et consciente des relations et des rapports d'interaction et d'échange avec d'autres sujets.

### **PITCH SESSION:**

Le *pitch* synthétise le projet entrepreneurial innovant d'une startup et doit contenir les informations utiles pour promouvoir une idée d'entreprise. Il s'agit donc de fournir - dans le cadre de sessions de *pitch* ou de concours de *pitch* impliquant des personnes, des équipes, des *startups*, des entreprises et bien sûr des investisseurs - une série d'informations clés sur le projet.

### **ROADSHOW :**

Il s'agit d'événements itinérants, des manifestations organisés spécifiquement par les entreprises pour diffuser la connaissance d'un nouvel objet, relancer une ligne de produits, etc... dans lesquels une présentation standard est répétée dans différentes villes pour diffuser l'information sur le territoire et créer des connaissances et de l'intérêt dans ce qu'on a à vendre.

## 2. PROTOTYPE DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE

*Les candidats doivent compléter le formulaire de demande en ligne, comme expliqué dans l'art.4 de cet Appel à candidature.*

### CRÉATION DE COMPTE

Titre du projet \*  250 Caractères

Projet d'entreprise (Activité, timing, objectifs, ressources,...)



5000 Caractères

Composition et compétences de l'équipe ou, pour celui qui veut faire une demande en tant que seul proposant, Description de l'équipe virtuelle



2000 Caractères

Marché adressé, cible clients



2000 Caractères

Caractères innovants du projet d'entreprise (technologiques, sociaux, environnementaux et du processus,...)



2000 Caractères

Volet RSE (environnementale, économique et sociale) du projet d'entreprise



2000 Caractères

Potential de développement sur la région d'implantation et transfrontalier sur le domaine de coopération du programme maritime IT-FR (<http://interreg-maritime.eu/fr/web/pc-marittimo/home>) Toscane/Ligurie/ Sardaigne/ Corse/ Var et Alpes Maritimes

2000 Caractères

Niveau de maturité du projet (idée, testing, minimum viable product, brevet, réalisation d'un premier chiffre d'affaires...)

1000 Caractères